



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS CLERMONT AUVERGNE

5 octobre 2021

Délibération du CA n° 2021/05

Objet : Acceptation d'un don de la société Global au bénéfice des étudiants

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.822-1 à L.822-5 ;

Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;

Vu le code de l'éducation, partie réglementaire, livre VIII, titre II, chapitre II et plus particulièrement la section 4 relative aux œuvres universitaires et l'article 822-16 point 4, disposant que le Conseil d'administration du Crous autorise l'acceptation des dons et legs,

Rapporteur :

Madame Catherine FONCEL, Agent Comptable du Crous Clermont Auvergne.

Délibération :

L'acceptation d'un don de la société Global au bénéfice des étudiants est approuvée à ***l'unanimité***.

Résultat du vote :

Nombre de membres constituant le conseil d'administration : **26**

Quorum : **9**

Nombre de participants au vote: **16** dont **6** procuration(s)

Contre : **0**

Abstention : **0**

Pour : **16**

Clermont-Ferrand, le 5 octobre 2021
Le président du Conseil d'Administration

Monsieur Gabriele FIONI, Recteur délégué pour
l'Enseignement supérieur, la Recherche et
l'Innovation de la région académique Auvergne-
Rhône-Alpes.